

Manuel sur le Modèle E P U

Un Guide pour concevoir et mettre en œuvre un modèle présentant l'Examen Périodique Universel des Nations unies

Édité par
Paolo De Stefani, Ling Han

Le Manuel sur le Modèle EPU : Un guide pour concevoir et mettre en œuvre un modèle présentant l'Examen Périodique Universel des Nations unies a été préparé par le Secrétariat du Padova Model UPR (2020 et 2021), sous la supervision du Professeur Paolo De Stefani, Maître de conférences au Département de Sciences Politiques, de Droit et des Études Internationales de l'Université de Padoue, et de Ling Han, boursier postdoctoral du Centre des Droits de l'Homme « A. Papisca » de l'Université de Padoue. Les simulations du Modèle EPU qui ont suscité la rédaction de ce Manuel ont été organisées par le Département de Sciences Politiques, de Droit et des Études Internationales, avec le soutien du Centre des Droits de l'Homme « A. Papisca », à l'Université de Padoue.

Équipe des principaux auteurs :

Université de Padoue (diplômés et étudiants en Master en Droits de l'Homme et Gouvernance Multi-niveaux) : Maria Clara Batista Herkenhoff, Marilena Caviness (relecture), Botakoz Kazbek, Charmaine Magosvongwe, Isabella Pacchiano (relecture), Jessie Pavan Borsatto, Freideriki Eirini Pavlidou, Miya Rebecca Takada (graphisme), Sophia Willner.

Université de Graz (diplômés et étudiants en Master en Droit) : Maria-Angela Brunner, Stephanie Grasser, Magdalena Pfeifenberger et Sophia Urban.

Campus Mondial des Droits de l'Homme, Venise (Master européen en Droits de l'Homme et Démocratisation) : Carolina Canettieri (Responsable de la rédaction).

Université de Kocaeli – Institut des Sciences sociales : Najiba Rafizade.

Le Manuel sur le modèle EPU a bénéficié des efforts de tous les membres du Secrétariat du modèle EPU de Padoue qui ont contribué à la conception et à la transposition du jeu : Greta Sophie Codda, Dana Conzato, Caterina Dollorenzo, Kauan Juliano Cangussu (Université de Padoue), et Hassan Omran (Université de Giessen).

Un remerciement particulier à Katrina Sofia Yusay Casulla (diplômée de 2019 en Droits de l'Homme et Gouvernance Multi-niveaux, Université de Padoue), dont l'enthousiasme et le professionnalisme ont donné un élan décisif à l'ensemble du projet.

Merci à UPR Info et au HCDH pour leurs précieux commentaires, suggestions et révisions de ce Manuel du modèle EPU, et en particulier à Nicoletta Zappile (UPR Info), Gianni Magazzeni, Viera Pejchal et Laia Valls. Senties (HCDH), pour leur généreuse participation à la réalisation du modèle EPU de Padoue.

Première édition 2021, Padova University Press

Titre Original: *Model UPR Handbook. A Guide to design and implement a Model UN featuring the Universal Periodic Review*

Traduction en français: coordination par le Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT)

Relecture de la traduction : Eurideas Language Experts

© 2021 Padova University Press

Università degli Studi di Padova

via 8 Febbraio 2, Padova

www.padovauniversitypress.it

ISBN 978-88-6938-270-3



Le présent ouvrage est soumis à une Licence internationale d'attribution de type Creative Commons (CC BY-NC) (<https://creativecommons.org/licenses/>)

Manuel du modèle EPU

PADOVA
MODEL UPR



*Un Guide pour concevoir et mettre en œuvre un
modèle présentant l'Examen Périodique
Universel des Nations unies*

PADOVA
UP

Table des matières

Avant-propos	7
Chapitre 1 Objectifs et terminologie	9
Chapitre 2 Rôles des équipes	14
Chapitre 3 Tâches	19
Chapitre 4 Procédures durant la simulation	26
Chapitre 5 Évaluation	34

Liste des abréviations

OSC	Organisation de la société civile
AG	Assemblée générale
CDH	Conseil des Droits de l'Homme
ONG	Organisation non-gouvernementale
INDH	Institution nationale des droits de l'homme
EEX	État examinateur
EE	État examiné
NU	Nations unies
EPU	Examen Périodique Universel
GT	Groupe de travail
RGT	Rapport du groupe de travail

Avant-propos

Un « Modèle de l'ONU » (MUN) est un exercice de simulation, très populaire dans le monde entier, dans les universités et les écoles, qui permet aux étudiants de se familiariser avec le fonctionnement des organes de l'ONU, en participant, en tant que délégués des États, ou à un autre titre, aux mécanismes institutionnels et en s'immergeant dans la dynamique de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, etc. Les Nations unies elles-mêmes ont mis au point un merveilleux dispositif pour aider les instituts de formation à élaborer et à réaliser des « modèles ». Les MUN constituent une excellente modalité « d'apprentissage par l'expérience », un moyen d'acquérir une connaissance pratique directe du fonctionnement des organes de l'ONU dans la vie réelle.

À l'Université de Padoue, depuis de nombreuses années, le programme de Master en Droits de l'Homme et Gouvernance Multi-niveaux tente de mettre en œuvre une modalité « d'apprentissage par l'expérience », en organisant, en mai ou septembre, un voyage d'étude annuel au siège des Nations unies à Genève. Des groupes enthousiastes d'étudiants internationaux ont entrepris un voyage de 9 heures en bus depuis Padoue (nord de l'Italie) jusqu'en Suisse, et ils ont passé des journées intéressantes entre le Palais des Nations et le Palais Wilson, la rue de Varembe et la rue de la Paix, à rencontrer des fonctionnaires des Nations unies, des diplomates, des ONG, des activistes et du personnel humanitaire, ainsi qu'à assister, en tant que public, aux réunions des organes des droits de l'homme basés à Genève.

Les réunions du mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU), en particulier, ont suscité un grand intérêt. Le ritualisme du Groupe de travail, la variété des thèmes et des questions abordés dans les dialogues interactifs, la complexité du jeu politico-diplomatique mis en scène dans les nombreuses phases de la procédure, ont attiré l'attention et stimulé la créativité des étudiants et des enseignants.

De retour d'un de ces voyages d'étude, l'idée est venue d'apporter à Padoue certaines des sensations et des passions associées à l'expérience de l'EPU. L'Université de Padoue n'avait jamais eu une forte tradition dans l'organisation des MUN, mais le mode de simulation est immédiatement apparu comme un moyen approprié pour accoucher de l'idée. Au cours de l'été 2018, un pilote a été mis en place, également grâce à un étudiant qui venait de terminer un stage à la Branche EPU du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH). Les caractéristiques fondamentales du Modèle de Padoue étaient déjà présentes. Les principaux personnages : les États examinés, les États examinateurs, les ONG et les Institutions nationales des droits de l'homme. Les scénarii : le Groupe de travail et les réunions du Conseil des Droits de l'Homme au titre du « point 6 » - condensés, pour des raisons évidentes, dans une séquence raccourcie. La raison d'être du jeu : encourager les participants à entrer dans les détails techniques de la procédure, à étudier les données relatives aux droits de l'homme des États concernés, à comprendre et à tirer le meilleur parti du potentiel de changement que recèle le cycle de l'EPU. Les compétences acquises : rédiger des rapports et des commentaires dans un bon langage diplomatique, utiliser efficacement un discours de 30 secondes ; saisir rapidement l'humeur d'un délégué afin de suggérer ce qu'il faut recommander ou comment engager un acteur évasif.

La première édition du modèle EPU de Padoue, en 2018, était une affaire interne au Département du Droit International des Droits de l'Homme, gérée et suivie par les étudiants inscrits au Département. Nous avons tous réalisé l'énorme potentiel du modèle. La simulation était à peine terminée, et pourtant une équipe de participants s'est portée volontaire pour réviser les règles, améliorer le format, et ouvrir le jeu à davantage d'étudiants, venant des universités italiennes et étrangères. Un « secrétariat » a été créé pour communiquer via les réseaux sociaux avec les participants potentiels et s'occuper du processus de sélection. L'édition 2019 de l'EPU modèle de Padoue a été une entreprise entièrement dirigée par des étudiants.

De nouvelles caractéristiques ont été ajoutées, à savoir les États de la troïka et la phase de pré-session, qui ont davantage enrichi le scénario. Nous avons bénéficié du soutien d'UPR Info et de la Branche EPU du HCDH. La simulation de Padoue a été mentionnée sur le site Internet du HCDH comme une bonne pratique de « stand up for human rights » (Défendre les Droits de l'Homme). Grâce aux efforts de la génération suivante d'étudiants de Padoue (et de Graz, Venise, Giessen, etc.) qui ont joué le rôle de « secrétariat », la structure générale de la simulation est devenue si solide qu'elle a pu faire face au passage du mode présentiel au mode entièrement en ligne. En fait, les formations préparatoires et la phase finale de trois jours du modèle 2020 ont été entièrement réalisées en ligne, une reproduction réaliste de l'EPU, alors que le « vrai » Groupe de travail et les réunions du point 6 du Conseil des Droits de l'Homme ont également été virtuels.

Ce *Manuel* est le résultat d'un travail collectif réalisé par des étudiants en master sous la supervision du Dr. Ling Han et moi-même, en tenant compte des commentaires et des conseils des experts des Nations unies et des ONG. Nous le proposons dans l'espoir que de plus en plus d'étudiants et d'enseignants se sentent encouragés à nous rejoindre sur cette voie en transposant le modèle EPU de Padoue. Nous sommes convaincus que le modèle EPU peut contribuer à amener les jeunes à acquérir une connaissance critique et articulée de cette procédure des droits humains. Loin de soutenir une « gamification » du discours sur les droits humains, la méthode MUN en général, et le modèle EPU en particulier, peuvent soutenir l'ensemble du mécanisme de promotion et de protection des droits humains (y compris le réseau des rapporteurs spéciaux et les Organes de Traités), et motiver les acteurs de la société civile du monde entier à soutenir leurs mandats.

Padoue, septembre 2021

Paolo De Stefani
Université de Padoue, Coordinateur du Modèle EPU de Padoue

Chapitre 1 Objectifs et terminologie

L'objectif de ce manuel est de définir les règles et les lignes directrices du modèle EPU - une simulation académique de l'Examen Périodique Universel (EPU), un mécanisme unique des Nations unies (ONU) qui examine le bilan des droits humains de tous les États membres de l'ONU. Le Secrétariat du modèle EPU espère que ce manuel vous guidera avec succès dans votre expérience de modèle EPU !

1.1 Mécanisme de l'EPU

L'EPU, ou l'Examen Périodique Universel, est un mécanisme unique du Conseil des Droits de l'Homme (CDH). Il a été établi le 15 mars 2006, conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies (ONU) n° 60/251 (A/RES/60/251). L'EPU vise à améliorer la situation des droits humains dans tous les États membres des Nations unies, et il est conçu pour soutenir et étendre la promotion et la protection des droits humains sur le terrain, en évaluant les bilans des États en matière de droits humains, en leur fournissant une assistance technique afin d'améliorer leur capacité à relever efficacement les défis liés aux droits humains, et en partageant les bonnes pratiques en la matière entre les États et les autres parties prenantes.

L'EPU consiste en un examen périodique des bilans relatifs aux droits humains de tous les États membres des Nations unies et donne l'occasion à tous les États de déclarer les mesures qu'ils ont prises pour améliorer la situation des droits humains dans leur pays et pour surmonter les difficultés qui y sont liées. Il s'agit d'un mécanisme unique d'examen par les pairs, dirigé par les États, où le bilan de tous les États en matière de droits humains est examiné tous les quatre ans et demi sur un pied d'égalité par les autres États, lors d'une session du Groupe de travail intergouvernemental du Conseil des Droits de l'Homme, à Genève. Tous les États, sans exception, participent activement à l'examen du bilan des droits humains de leurs pairs et à la formulation de recommandations à leur intention. Il n'existe actuellement aucun autre mécanisme de ce type. 42 États membres sont examinés chaque année au cours de trois sessions de ce groupe de travail de l'EPU (sessions du GT EPU), qui sont consacrées à 14 États membres chacune. En outre, des Organisations non-gouvernementales (ONG) locales et internationales, des Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et des experts indépendants participent au processus d'examen en fournissant des rapports sur les situations respectives des droits humains.

Le processus d'examen est divisé en trois étapes : pré-examen, examen et post-examen. La première étape est une préparation au processus d'examen général, qui comprend la soumission des documents nécessaires, tels que les rapports nationaux et les soumissions des parties prenantes concernées (la liste des documents nécessaires pour le modèle EPU est abordée en détail ci-dessous). La deuxième étape est l'examen à proprement parler et l'adoption du rapport du groupe de travail après un dialogue interactif par le GT EPU et l'adoption du résultat de l'EPU par le CDH en session plénière. La troisième phase, le post-examen, consiste en la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, qui ont été acceptées pendant le processus d'examen.

Tableau 1. Processus d'examen de l'EPU

1 ^{ère} étape	2 ^{ème} étape	3 ^{ème} étape
Avant l'examen (Pré-examen)	Lors de l'examen (Examen)	Après l'examen (Post-examen)
<ul style="list-style-type: none"> • Soumission de documents • Efforts de plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue interactif • Adoption des rapports du Groupe de travail • Adoption des résultats de l'EPU par le CDH (Point 6 dédié à l'EPU) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et suivi

1.2 À propos du Modèle EPU

Le modèle EPU est une simulation de l'Examen Périodique Universel des Nations unies¹. L'objectif du modèle EPU est de mettre en place des activités pédagogiques sur les mécanismes des droits humains, d'accroître les connaissances des étudiants en la matière, d'améliorer leurs compétences en matière de négociation diplomatique, de réunir des experts et des étudiants de différentes universités et de différents domaines académiques, et de combiner connaissances théoriques et expériences pratiques.

Le processus de simulation du modèle EPU est conçu pour refléter les processus réels de l'EPU, afin que les étudiants soient impliqués dans un examen des droits humains à un niveau plus profond et plus détaillé, et pour encourager les négociations universitaires.

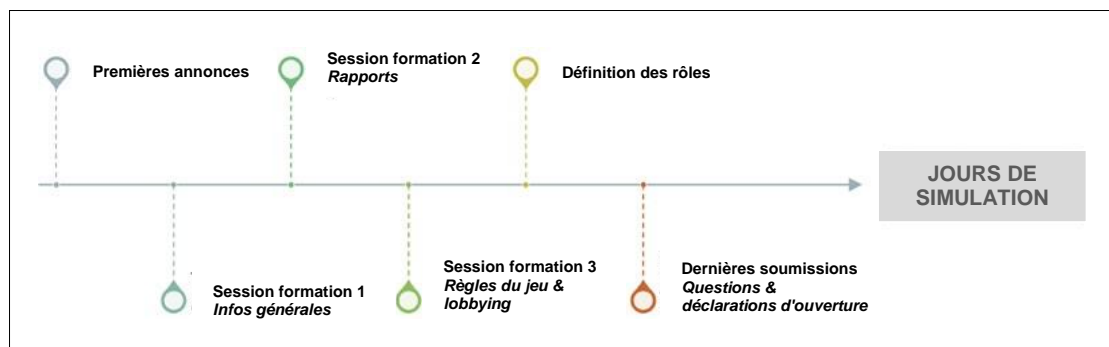
1.3 Langue officielle et de travail

La langue officielle de travail du modèle EPU est l'anglais.

1.4 Aperçu du programme et du calendrier

Le modèle EPU est divisé en deux périodes. La première période précède les journées de simulation. Les participants seront d'abord présentés au Secrétariat du modèle EPU. Ils recevront ensuite des documents et une formation sur le modèle EPU, auront l'occasion d'interagir les uns avec les autres et élaboreront leurs missions. Cette **première période** est programmée comme suit :

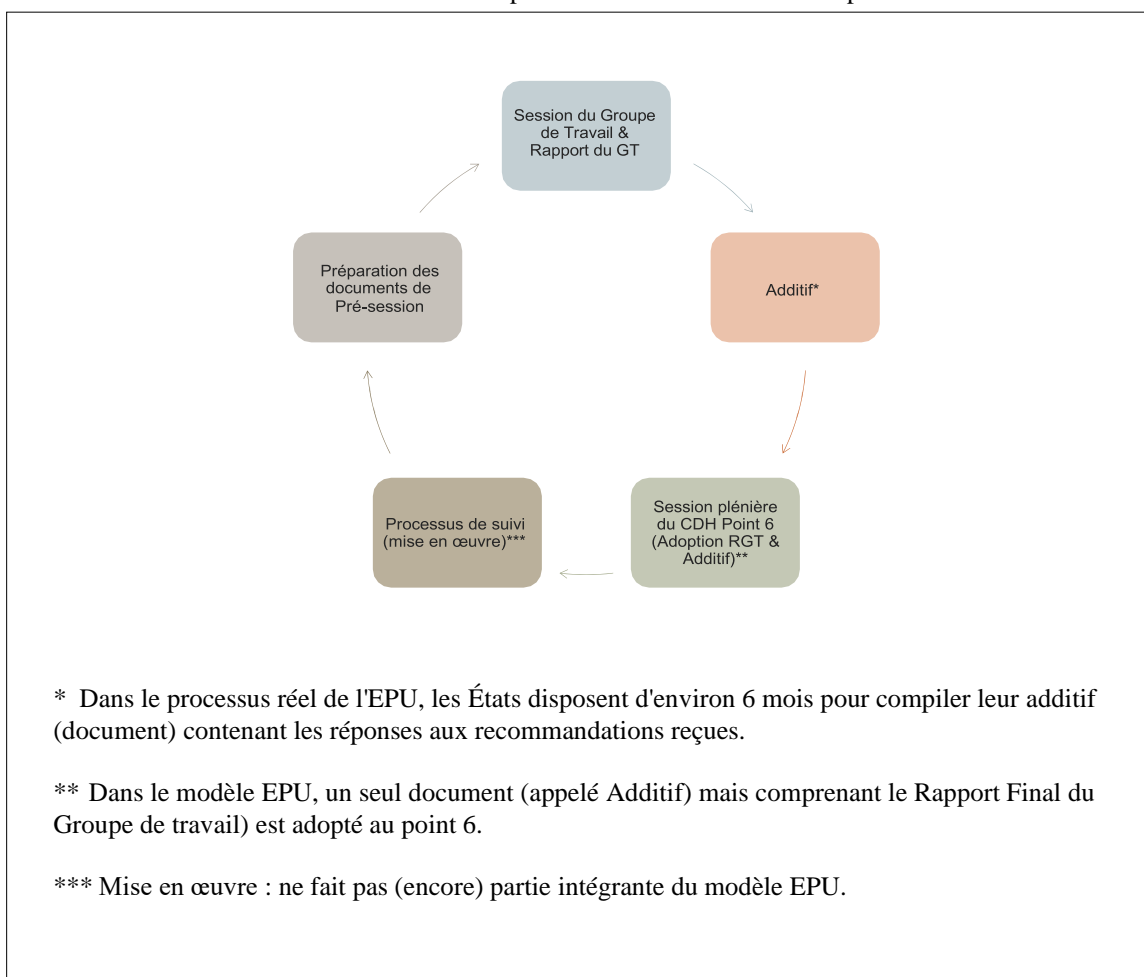
Déroulement du travail pour le modèle EPU – Première période



¹ Le modèle EPU a été réalisé pour la première fois par le Centre des droits de l'homme de l'Université de Padoue en 2018, et est depuis organisé chaque année par une équipe internationale d'étudiants et d'anciens délégués, sous la coordination des professeurs du Centre des Droits de l'Homme « Antonio Papisca » et du programme de Master en Droits de l'Homme et Gouvernance Multi-niveaux (HRG), soutenus par le Département de sciences politiques, de Droit et des Études Internationales (SPGI) et l'Archive « Droits de l'Homme de la Paix » de l'Université de Padoue, ainsi que des agents des Nations unies et des ONG.

La **seconde période** est composée des journées de simulation de l'EPU, dans le cadre desquelles les participants réalisent des activités qui reproduisent le mécanisme réel de l'EPU :

Déroulement du travail pour le modèle EPU – seconde période



1.5 Terminologie

Dans les développements qui suivent, des termes essentiels de la procédure de l'EPU sont définis brièvement. Les définitions sont tirées d'UPR Info² et devraient donner un aperçu des aspects techniques de l'EPU. Les tâches et les rôles spécifiques des équipes participant au modèle EPU, ainsi que les procédures de simulation, sont expliqués dans les chapitres respectifs ci-dessous.

Additif : L'Additif est un document rédigé par l'État examiné (EE) en complément du rapport du groupe de travail de l'EPU (rapport du GT EPU). Il expose la position claire de l'État sur toutes les recommandations reçues pendant la session du GT EPU (acceptées ou notées). L'Additif est présenté au Point 6 de l'ordre du jour de la session plénière du Conseil des Droits de l'Homme (CDH), qui est consacré à l'adoption des rapports finaux de l'EPU. Dans le modèle EPU, l'Additif et le Rapport final du GT sont combinés en un seul document.

Note : En réalité, le temps qui s'écoule entre la session du groupe de travail (lors de laquelle les recommandations sont formulées) et la présentation de l'Additif lors du Point 6 est d'environ six mois. Les détails sur l'Additif sont fournis au chapitre 3.

Questions écrites soumises à l'avance : Les questions soumises à l'avance peuvent être posées par les États membres ou observateurs avant l'examen. Elles sont adressées à l'État examiné et portent sur la situation des droits humains dans ce pays. L'État examiné répondra aux préoccupations soulevées dans ces questions lors de son examen par le Groupe de travail de l'EPU.

Organisations de la société civile (OSC) : Les OSC, également appelées « société civile » de l'EPU, comprennent les ONG, les INDH et d'autres parties prenantes, telles que des groupes communautaires, des

² UPR-Info (n.d.). Glossary. UPR-Info. <https://www.upr-info.org/en/glossary>.

syndicats, des groupes autochtones, des organisations caritatives, des organisations confessionnelles, des associations professionnelles et des fondations.

Point 6 de la session plénière du CDH (Point 6) : L'ordre du jour du CDH comporte 10 points au total. Le point 6 est consacré à l'EPU. Il a lieu environ 6 mois après la Session du Groupe de travail. Sous le point 6, le rapport du Groupe de travail et son Additif sont adoptés par la plénière du CDH. En outre, il offre une plateforme à tous les États membres des Nations unies et aux OSC de présenter les préoccupations liées à l'EPU et les remarques concernant chaque État examiné.

État membre : L'ONU compte 193 États membres. Chaque État membre de l'ONU est soumis au processus de l'EPU en tant qu'État examiné et participe, en tant qu'État examinateur, lors de l'examen d'autres pays. La distribution spécifique des rôles pour le modèle EPU est évoquée dans les chapitres 2 et 3.

ONG : Une Organisation non-gouvernementale est un groupe d'intérêt issu de la société civile, qui agit indépendamment du gouvernement d'un État et qui poursuit des objectifs sociaux ou politiques (par exemple, des causes humanitaires ou la protection de l'environnement). Une ONG peut avoir un champ d'action local/national ou international. Dans le modèle EPU, six ONG internationales (ONGI) sont représentées en raison de leur large champ d'action et de plaidoyer, aux côtés de six INDH ou ONG locales.

Institution nationale des droits de l'homme (INDH) : Une INDH est un organisme public indépendant doté d'un mandat constitutionnel et/ou législatif pour protéger et promouvoir les droits humains. Les INDH sont classées en fonction de leur indépendance vis-à-vis de leur gouvernement respectif.

Rapport national (ou Rapport de l'État) : Le rapport national est préparé par le gouvernement de l'État examiné, à la suite d'un large processus de consultation nationale avec les parties prenantes appropriées, afin de présenter un bilan actualisé de la situation des droits humains dans le pays depuis le dernier examen. Il doit également inclure des informations concernant la mise en œuvre des recommandations acceptées par l'État lors du précédent cycle de l'EPU. Les détails sur les exigences en matière de Rapports nationaux pour le modèle EPU sont expliqués au chapitre 3.

Pré-sessions : Les pré-sessions sont des réunions informelles organisées par une ONG indépendante connue sous le nom d'UPR Info, dans le but de rassembler les INDH, les ONG et les États pour évoquer la situation des droits humains dans les États qui seront examinés lors de l'EPU. Les pré-sessions constituent une plateforme internationale précieuse pour la société civile pour engager le dialogue avec les États membres de l'ONU et plaider auprès des délégations des États avant l'examen et faire entendre leur voix à l'EPU. Ces sessions permettent également aux délégations diplomatiques de vérifier les informations relatives à la situation des droits humains dans les pays. L'objectif ultime des pré-sessions est de s'assurer que les recommandations qui seront faites lors de l'Examen soient spécifiques et bien ciblées.

Recommandations : Les recommandations sont des suggestions faites à l'État examiné par les États examinateurs (EEX) sur comment améliorer la situation des droits humains dans le pays examiné. Les recommandations peuvent être diverses en termes d'actions souhaitées, de questions abordées et de délais possibles pour agir. UPR Info fournit une base de données des recommandations³ qui comprend chaque recommandation de l'EPU jamais formulée. Dans le processus de l'EPU, les recommandations peuvent être acceptées ou notées par l'État examiné.

Examen : L'examen à proprement parler a lieu lors de la session du GT de l'EPU. Il examine les États membres des Nations unies par rapport à leurs engagements en matière de droits humains dans le cadre du Droit International des Droits de l'Homme. En particulier, les États sont examinés au regard de leurs obligations en matière de droits humains découlant de la Charte des Nations unies, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du Droit International des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire, ainsi que de tous les engagements volontaires et autres entrepris par l'État. Le Groupe de travail se servira du Rapport national, de la Compilation des Informations des Nations unies et des informations fournies par les parties prenantes (ONG et INDH) pour mener à bien l'examen. Lors de l'Examen, un dialogue interactif a lieu entre l'État examiné et les États examinateurs. À ce stade, les préoccupations et les questions concernant le bilan de l'État examiné en matière de droits humains sont abordées, et des recommandations sur la manière d'améliorer la situation des droits humains dans le pays sont émises. Dans le cadre du processus EPU, les recommandations peuvent être acceptées ou notées par l'État examiné. À la fin de l'Examen, lors de la session du Groupe de travail, le rapport du Groupe de travail est adopté.

³ Voir : UPR-Info (n.d.), *Database of Recommendations (base de données des recommandations)*. UPR-Info. <https://upr-info-database.uwazi.io/>.

L'État examinateur : Un État examinateur (EEX) est un État qui prend la parole pendant l'examen d'un État examiné, afin de poser des questions, faire des commentaires et formuler des recommandations pour l'amélioration des droits humains dans l'État examiné en question. Dans le cadre du modèle EPU, l'État examinateur agit également en tant que Troïka pour l'un des États examinés.

État examiné : Un État examiné est un État membre des Nations unies dont le bilan en matière de droits humains est examiné lors de la session du Groupe de travail de l'EPU. Dans le cadre du modèle EPU, l'État examiné présente son rapport national, répond aux questions qui ont été posées à l'avance et répond aux recommandations et aux questions posées lors du Groupe de travail.

Troïka : La Troïka est un groupe de trois États qui assistent l'État examiné pendant son examen, lors de la session du GT de l'EPU. Dans le modèle EPU, elle est composée de deux membres d'autres États participants qui aideront un État examiné à rédiger son Rapport de Groupe de travail. Les membres de la Troïka et les États qu'ils devront soutenir seront annoncés avant les journées de simulation. Comme expliqué au chapitre 2, les membres de la Troïka peuvent cumuler d'autres fonctions au sein de leur équipe. En résumé, la Troïka a trois tâches principales :

- enregistrer et examiner les recommandations reçues par l'État examiné désigné pendant la Session du Groupe de travail ;
- aider l'État examiné désigné à rédiger le Rapport du Groupe de travail et
- présenter le Rapport du GT lors de la session d'adoption du GT, en mentionnant, entre autres, le nombre de recommandations reçues, acceptées et notées par l'État examiné.

Groupe de travail : Le Groupe de travail (GT) de l'EPU est l'organe qui conduit l'examen des droits humains des États. Il est composé des 47 États membres du CDH. Toutefois, n'importe lequel des 193 États membres des Nations unies, ainsi que le Saint-Siège et l'État de Palestine, peu(ven)t participer à l'examen. Le GT se réunit à Genève, en Suisse, trois fois par an, avec un total de quatorze (14) pays examinés lors de chaque session du GT. Les sessions du GT ont généralement lieu en janvier, mai et novembre. Dans le cadre du modèle EPU, les six États qui sont représentés pendant la simulation font partie du GT. De plus amples informations sont fournies aux chapitres 3 et 4.

Rapport du Groupe de travail : Le dialogue interactif entre l'État examiné et les États membres des Nations unies est résumé dans un rapport du GT pour chaque pays examiné. Ce rapport documente ce qui a été dit pendant l'examen, y compris un résumé de l'intervention de l'État examiné et des questions et commentaires formulés par les États examinateurs, ainsi qu'une liste complète de toutes les recommandations formulées à l'État examiné. La Troïka et l'État examiné assistent le Secrétariat de l'EPU dans la rédaction de ce rapport.

Note : Le rapport du GT est adopté par le Groupe de travail lors de la session de l'EPU, mais environ 6 mois plus tard, il est également adopté par le CDH lors de la session plénière, avec l'Additif contenant les réponses de l'État examiné aux recommandations. Dans le modèle EPU, le rapport du Groupe de travail est rédigé par l'État examiné et la Troïka, pour être adopté après la Session du Groupe de travail et, ensemble avec l'Additif, ce rapport est également adopté au Point 6 de la session plénière du Conseil des Droits de l'Homme.

1.6 Liens utiles

Tous les participants sont encouragés à consulter les sites Internet suivants. Ils contiennent des informations cruciales et servent à établir une base de connaissances commune à tous les participants, ce qui garantit le bon déroulement de la simulation et une expérience d'apprentissage personnelle précieuse.

Vous trouverez des informations générales sur l'EPU sur les sites suivants :

- <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/upr-main>
- <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/basic-facts>
- <https://www.upr-info.org/fr>
- <https://www.upr-info.org/fr/processus-epu/quest-ce-que-lepu/qr-sur-les-modalites-du-processus-de-lepu>

Informations sur les États membres relatives à l'EPU :

- <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/documentation>
- <https://upr-info-database.uwazi.io/fr/>
- <https://www.upr-info.org/fr>

Informations générales pour les États examinateurs :

<https://www.upr-info.org/fr/sengager/etats/le-role-des-etats-membres-de-lonu>

Informations générales pour les États examinés :

<https://www.upr-info.org/fr/sengager/etats/role-des-etats-sous-examen>

Informations sur les ONG et les INDH relatives à l'EPU :

<https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/ngos-nhris>

<https://www.upr-info.org/fr/sengager/institutions-nationales-des-droits-de-lhomme-indh/role>

<https://www.upr-info.org/fr/sengager/organisations-de-la-societe-civile-osc/role>

Chapitre 2 Rôles des équipes

2.1 Participer en tant qu'équipe représentant un État

Dans le cadre du modèle EPU, six États sont sélectionnés chaque année en tant qu'États participants, dont chacun agira en tant qu'État examiné (EE), ainsi qu'en tant qu'État examinateur (EEX). L'État est désigné par le Secrétariat lors du processus de sélection. Chaque équipe compte quatre membres, qui sont des délégués, et jusqu'à deux autres membres, qui sont des chercheurs (facultatifs, leur participation pouvant se faire à distance pendant les jours de simulation). Les rôles spécifiques sont expliqués plus en détail au chapitre 3.

L'État spécifique qu'une équipe représentera est annoncé après la fin de la période d'inscription. L'équipe doit faire le maximum de recherches sur la situation politique et des droits humains de l'État. Cela offre aux participants une occasion unique de représenter authentiquement l'État concerné et de mettre en pratique leurs compétences en matière de plaidoyer et de diplomatie.

2.1.1 Jouer le rôle d'État examiné (EE)

Chaque session du Groupe de travail et du Point 6 est consacrée à l'examen de la situation des droits humains d'un des six États, respectivement. Pendant la session, au cours de laquelle la situation des droits humains de l'État de l'équipe est examinée, l'équipe joue le rôle d'un État examiné. *Par conséquent, en tant qu'État examiné, l'équipe doit préparer et effectuer les tâches suivantes :*⁴

- a) Avant la session du GT :
 - Les équipes doivent entreprendre une recherche approfondie sur la situation des droits humains dans les États qui leur sont assignés.
 - Les équipes doivent rédiger un rapport national et le soumettre dans les délais impartis.
- b) Pré-session :
 - Les équipes sont censées faire du lobbying auprès des ONG/INDH.
- c) Session du Groupe de travail :
 - Les équipes doivent présenter une Allocution d'ouverture, un résumé du rapport national, au cours de la Session du Groupe de travail.
 - Les équipes peuvent répondre aux questions posées à l'avance (si l'équipe en a reçu avant la Session du GT), ainsi qu'aux recommandations formulées pendant la Session du GT, en fonction du comportement réel de l'État que l'équipe représente.
 - Les équipes doivent coopérer à la réunion de la Troïka pour rédiger le rapport du GT (décider quelles recommandations seront acceptées ou notées).
- d) Préparation pour le Point 6 :
 - Les équipes doivent rédiger des informations pour l'Additif au Rapport du GT relatif au point 6 de la séance plénière du Conseil des Droits de l'Homme, commenter le scénario respectif concernant les droits humains et indiquer leur position par rapport aux recommandations formulées au cours de la simulation.
- e) Session du Point 6 :
 - Les équipes doivent présenter le résultat de l'examen (Rapport final du Groupe de travail et Additif) et débattre de son contenu avec d'autres États et ONG/INDH.

⁴ Les rubriques suivantes donnent un aperçu des tâches qu'une équipe représentant un État examiné doit accomplir. De plus amples détails sur les délais, ainsi que sur les présentations écrites, suivent au chapitre 3.

2.1.2 Jouer le rôle d'État examinateur

Les équipes joueront le rôle d'État examinateur au cours des cinq sessions du Groupe de travail et des cinq sessions du Point 6, au cours desquelles les situations des droits humains dans les autres États sont discutées. En tant qu'État examinateur, les équipes doivent préparer les éléments suivants⁵ :

- a) Avant la session du GT et la pré-session :
 - Les équipes doivent envisager de soumettre des questions écrites préalables dans le délai fixé (les questions préalables ne sont pas obligatoires ; les questions préalables doivent être posées/non posées en fonction de la réalité diplomatique. Les équipes doivent tenir compte de la manière dont l'État qu'elles représentent agit dans la réalité).
 - Les équipes doivent s'engager dans le plaidoyer mené par les ONG/INDH.
 - Les équipes doivent préparer des recommandations, des notes, des remarques et des commentaires pour les cinq autres États, sur la base de leurs recherches, des rapports des ONG/INDH, du lobbying et des rapports nationaux des autres États.
- b) Session du Groupe de travail :
 - Les équipes doivent présenter leurs recommandations, notes, remarques et commentaires et s'engager dans un dialogue interactif.
 - Chaque équipe doit jouer le rôle de la Troïka pendant l'une des sessions et se préparer au rôle de celle-ci.
 - Chaque équipe doit rédiger et présenter le rapport du Groupe de travail de l'État auquel elle a été assignée comme Troïka lors de l'adoption du Groupe de travail.
- c) Préparation du point 6 :
 - Les équipes doivent s'engager dans des activités de lobbying avec les ONG/INDH.
 - Les équipes doivent préparer des observations et des commentaires sur les progrès des autres États dans le cadre du modèle EPU.
- d) Session du Point 6 :
 - Les équipes doivent débattre du résultat de l'examen des autres États sur la base des observations et des commentaires fournis.

⁵ Les points suivants donnent un aperçu des tâches qu'une équipe représentant un État examinateur doit accomplir. De plus amples détails sur les délais, ainsi que sur les présentations écrites, etc., figurent au chapitre 3.

2.1.3 Distribution suggérée des rôles au sein des équipes d'État

Tableau 2 : Distribution de rôle au sein des Équipes d'État pendant la journée de simulation

<p><i>Sous-groupe d'État examiné</i> 2 membres de l'équipe sur place + 1 chercheur maximum :</p>	<p><i>Sous-groupe État examinateur</i> 2 membres de l'équipe sur place + 1 chercheur maximum :</p>
<p><i>Sur place</i> <i>Rôle 1 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Délégué agissant en tant que représentant de l'État examiné pendant la session du GT pour l'État que son équipe représente. • Délégué assumant « le rôle 2 du délégué de l'État examiné » pendant la session d'adoption du Point 6, en référence à l'État que son équipe représente. 	<p><i>Sur place</i> <i>Rôle 1 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Délégué agissant en tant que représentant de l'État examinateur pendant les sessions du GT des autres États participants. • Délégué assumant le « rôle 2 du délégué de l'État examinateur » pendant la session d'adoption du Point 6, en se référant aux autres États participants. • Délégué agissant en tant que Troïka d'un autre État participant, avec le participant jouant le rôle 2. • Délégué chargé du lobbying auprès des ONG et des INDH avant les journées de simulation, pendant les pré-sessions et le jour de la préparation au Point 6.
<p><i>Tâches principales - Rôle 1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et présentation du discours d'ouverture et présentation du Rapport national de l'État. • Dialogue interactif avec les autres États qui participent à l'examen de son État. • Rédaction du Rapport du GT avec la Troïka, en indiquant quelles recommandations reçues seront acceptées ou notées. • Rédaction et examen du Rapport du GT et déclarations de clôture lors de l'adoption. 	<p><i>Tâches principales - Rôle 1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lobbying auprès des ONG et des INDH pendant la journée de pré-session. • Dialogue interactif avec d'autres États participants lors de leur examen, en exprimant des remarques, des commentaires, des préoccupations et des recommandations sur leurs réalisations et/ou leurs lacunes respectives en matière de droits humains. • Action en tant que Troïka pour un autre État participant, en le soutenant dans la rédaction du rapport du GT. Rédaction et présentation du discours final du rapport du GT de l'État pour lequel il/elle a été désigné(e) comme Troïka lors de sa session d'adoption. • Présentation des remarques, des commentaires et/ou des préoccupations concernant le rapport du GT d'autres États participants lors de leurs sessions d'adoption du GT.
<p><i>Rôle 2 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Délégué jouant le rôle de représentant de l'État examiné pendant la session d'adoption du Point 6. • Délégué assumant le « rôle 2 du délégué de l'État examiné » pendant la Session du Groupe de travail. • Délégué représentant l'État pendant la pré-session et dans la préparation du Point 6 du CDH. 	<p><i>Rôle 2 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Délégué agissant en tant que représentant de l'État examinateur pendant les sessions d'adoption du point 6 pour les autres États participants. • Délégué soutenant le « rôle 1 du délégué de l'État examinateur » pendant les sessions du GT des autres États participants. • Délégué agissant en tant que Troïka auprès d'un autre État participant, avec le participant jouant le rôle 1. • Délégué présentant les résultats du rapport du GT lors de la session d'adoption du GT dans le rôle de la Troïka. • Délégué engagé dans des actions de lobbying menées pas des ONG et des INDH avant les journées de simulation, pendant les pré-sessions et le jour de la préparation du point 6.

<p style="text-align: center;"><i>Tâches Principales - Rôle 2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et présentation du discours d'ouverture et du rapport final du GT de l'État et son Additif. • Dialogue interactif avec les autres États participants, les ONG et les INDH lors de la session d'adoption du Point 6. • Rédaction et présentation de la déclaration de clôture. 	<p style="text-align: center;"><i>Tâches Principales - Rôle 2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement dans les actions de plaidoyer des ONG et des INDH pendant la journée de pré-session. • Action en tant que Troïka pour un autre État participant, en le soutenant dans la rédaction du projet de rapport du GT. Présentation du résultat du rapport du GT de l'État pour lequel il/elle a été désigné(e) comme Troïka à sa session d'adoption respective. • Présentation du résultat du rapport du GT lors de la session d'adoption du GT dans le rôle de la Troïka (en mentionnant, entre autres, le nombre de recommandations reçues, acceptées et notées par l'État examiné). • Rédaction et exposition des remarques, des commentaires ou préoccupations concernant le rapport final du GT et l'Additif des autres États participants lors de leurs sessions d'adoption du Point 6.
<p style="text-align: center;"><i>En ligne</i> <i>Chercheur - Rôle 3 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chercheur appuyant les équipes dans l'élaboration et la rédaction des tâches écrites - par exemple, rédaction de rapports, mise à disposition d'informations nécessaires. • Délégué s'engageant dans un travail de lobbying en ligne avec des ONG et des INDH avant les journées de simulation, pendant les pré-sessions et le jour de la préparation au Point 6. <p style="text-align: center;"><i>Tâches Principales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche sur l'État examiné respectif. • Assister les délégués jouant les rôles 1 et 2 dans l'élaboration et la rédaction des tâches, et dans la préparation des journées de simulation. • Engagement dans le lobbying en ligne des ONG/INDH avant les journées de simulation, pendant les pré-sessions et le jour de la préparation au Point 6. 	<p style="text-align: center;"><i>En ligne</i> <i>Chercheur - Rôle 3 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chercheur soutenant les équipes dans l'élaboration des tâches écrites (par exemple, le projet de rapport, les recommandations à formuler, la fourniture d'informations nécessaires). • Délégué s'engageant dans un travail de lobbying en ligne avec des ONG et des INDH avant les journées de simulation, pendant les pré-sessions et le jour de la préparation au Point 6. <p style="text-align: center;"><i>Tâches Principales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche sur les États examinés respectifs. • Assister les délégués jouant les rôles 1 et 2 dans l'élaboration et la rédaction des tâches, et dans la préparation des journées de simulation. • Engagement dans le lobbying en ligne des ONG/INDH avant les journées de simulation, pendant les pré-sessions et le jour de la préparation au Point 6.

Des informations détaillées sur les tâches des équipes d'État sont fournies au chapitre 3.

2.2 Participation en binôme représentant des ONG ou des INDH

Dans le cadre du modèle EPU, six **ONG internationales** (ONGI) aborderont la situation des droits humains dans au moins trois des États représentés, et pourront se concentrer sur un domaine spécifique des droits humains.

Six **INDH/ONG locales** couvriront la situation globale des droits humains dans l'un des États participants, à savoir celui dans lequel l'INDH/ONG locale se trouve.

Les **INDH/ONG locales et les ONG internationales** formeront des alliances entre elles et feront pression sur les États participants pour que leurs recommandations soient incluses dans la session du GT et que leurs arguments soient examinés et discutés lors de la session du Point 6.

Au total, 12 équipes représentent des ONGI et des INDH :

- 6 équipes représentent les ONG internationales
 - o Chaque équipe comprend 1 membre en tant que représentant des ONG internationales et 1 membre au maximum en tant que chercheur (facultatif, et leur participation peut se faire à distance pendant les jours de simulation)
- 6 équipes représentent des INDH et/ou des ONG locales

- o Chaque équipe est composée d'un membre représentant les INDH/ONG et d'un membre chercheur (facultatif, et leur participation peut se faire à distance pendant les jours de simulation).

Les tâches sont réparties entre les ONG internationales et locales et les INDH comme suit⁶ :

a) ONG internationales :

- Chaque ONG internationale doit discuter de la situation des droits humains dans au moins 3 des États participants.
- Chaque ONG internationale peut se concentrer sur un domaine spécifique des droits humains (en fonction de sa spécialisation thématique).
- Chaque ONG internationale doit présenter ses rapports.

b) INDH/ONG locales :

- Chaque INDH/ONG locale doit discuter de la situation générale des droits humains dans le pays spécifique où elle se trouve.
- Chaque INDH/ONG locale doit présenter ses rapports.

2.2.1 Rôles des ONGI et des INDH

Les équipes des ONGI et des INDH/ONG locales doivent participer à un dialogue actif entre elles avant et pendant la simulation. En outre, les ONGI et les équipes des INDH/ONG locales doivent travailler avec les équipes des États et faire du lobbying pour améliorer la situation des droits humains (les INDH/ONG locales doivent concentrer leurs efforts de recherche et leurs recommandations sur l'État dans lequel elles se trouvent). Pendant les activités de lobbying, les équipes ONGI/INDH doivent encourager les États participants à soutenir leurs recommandations et à les inclure dans leur agenda.

Les équipes ONGI/INDH doivent représenter l'ONG/INDH de manière aussi authentique que possible et tenir compte de la réalité diplomatique.

Les équipes des ONGI/INDH doivent effectuer les tâches suivantes :

- Prendre contact et garder contact avec d'autres ONG/INDH, ainsi que développer des alliances entre elles.
- Rédiger un rapport d'ONG/INDH (1000 – 1500 mots).
- Présenter le rapport pendant la pré-session (10 minutes).
- Faire du lobbying et rédiger un rapport sur cette activité avant le Point 6.
- Préparer des commentaires et des questions pour le point 6 (sur la base du Rapport du GT et de son Additif ainsi que d'autres informations fiables) et présenter leurs observations finales au cours du dialogue pendant le Point 6.

Modalités selon que la simulation se déroule entièrement en ligne ou en présentiel : Afin de mener à bien ces tâches, les équipes des ONGI et des INDH/ONG locales doivent avoir un représentant sur place et un chercheur. Dans le cas d'un événement en présentiel, le représentant sur place participera en personne aux journées de simulation. Le chercheur apportera son soutien au représentant sur place pour la réalisation des tâches obligatoires (par exemple, la rédaction de rapports et la transmission des informations nécessaires). Dans le cas d'un événement entièrement en ligne, le chercheur peut également jouer le rôle d'un représentant et présenter des contributions orales ou faire du lobbying.

⁶ Les points suivants constituent un aperçu des tâches d'une équipe représentant une ONGI/INDH/ONG locale. De plus amples détails sur les délais, ainsi que sur les caractéristiques des présentations écrites figurent au chapitre 3.

Chapitre 3 Les tâches

Les données nécessaires pour les tâches doivent être collectées à partir de sources officielles, y compris UPR Info et les sites officiels des Nations unies (par exemple, la compilation des informations des Nations unies, le résumé des informations des parties prenantes (soumissions des ONG/INDH) et le rapport national), en évitant l'utilisation de sources spéculatives, comme les journaux.

Tous les participants ont une tâche facultative, mais fortement recommandée : la participation à un questionnaire en ligne, développé par le Secrétariat visant, à vérifier et améliorer les connaissances des participants sur le modèle EPU. Ce quiz sera disponible sur la plateforme Moodle du modèle EPU, et les participants pourront y répondre plus d'une fois.

3.1 Les équipes d'État

3.1.1 Définition des rôles internes

Comme expliqué dans le chapitre précédent (2.1.3. Distribution suggérée des rôles au sein des équipes d'État (Tableau 2)), les équipes d'État sont composées de quatre délégués, qui jouent des rôles spécifiques pendant les journées de simulation, ainsi que de deux chercheurs au maximum, qui assurent un soutien en ligne.

Les équipes des États doivent fournir au Secrétariat les informations suivantes concernant leurs rôles internes :

1. *Quels membres de l'équipe joueront le rôle de chercheurs (le cas échéant - Rôles 3 dans le tableau 2 ci-dessus) ?*
 - a. Lequel d'entre eux se consacrera aux tâches de l'État examiné ?
 - b. Lequel d'entre eux se consacrera aux tâches de l'État examinateur ?
2. Dans le cas d'un seul chercheur, les points *a.* et *b.* seront assumés par cette seule personne.
Quels membres de l'équipe joueront le rôle de délégués en présentiel (rôles 1 et 2 dans le tableau 2 ci-dessus) ?
 - a. Quel délégué représentera l'État lors de son Examen dans la Session du GT respective (**Rôle 1 de l'État examiné**). Le titre de ce délégué doit également être indiqué, par exemple « Procureur général de la République de x ».
 - b. Le délégué qui représentera l'État lors de l'adoption de son rapport final du GT et de son Additif lors de la session respective du Point 6 (**Rôle 2 de l'État examiné**). Le titre de ce délégué sera également indiqué, par exemple « Ministre conseiller, Mission permanente de xxx auprès du Bureau des Nations unies à Genève ».
 - c. Quel délégué représentera l'État pendant l'examen des autres États participants lors des sessions du GT et rédigera le résultat du Rapport du GT lors de la session d'adoption du GT dans le rôle de la Troïka (**rôle 1 de l'État examinateur**). Le titre de ce délégué doit également être indiqué, par exemple « Président de la Commission Nationale chargé du Genre et de l'Égalité ».
 - d. Quel délégué représentera l'État lors de l'adoption du Rapport final du GT et de l'Additif des autres États participants à la session du Point 6, et rédigera et présentera le résultat du Rapport du GT lors de la session d'adoption du GT dans le rôle de la Troïka (**rôle 2 de l'État examinateur**). Le titre de ce délégué doit également être indiqué, par exemple « Président de la Commission Nationale Chargé du Genre et de l'Égalité ».

Pour chacun des quatre rôles d'État, les participants doivent vérifier les sources officielles, afin de fournir un titre proche du comportement réel de l'État lors de l'EPU.

3.1.2 Jouer le rôle d'un État examiné : le Rapport national

Le Rapport national reflète la situation actuelle des droits humains de chaque État participant. Il doit également fournir des informations sur les mesures adoptées pour mettre en œuvre les recommandations reçues lors des précédents cycles de l'EPU.

Le rapport sera rédigé avec un maximum de 5000 mots, suivant les spécifications fournies par le Secrétariat et selon le style utilisé par chaque État dans la réalité.

Chaque Rapport national sera lu par tous les États participants et les Organisations de la société civile, afin de fournir une base solide pour rédiger les recommandations et les observations, ainsi que pour discuter des situations respectives des droits humains lors des sessions du GT.

3.1.3 Questions préalables écrites

Chaque État participant peut poser des Questions préalables écrites (QPE) aux cinq autres États participants concernant leurs actions en matière de droits humains. Ces questions sont basées sur les Rapports nationaux des États respectifs et sur des informations tirées d'autres sources fiables, y compris la compilation des informations des Nations unies et le résumé des contributions des parties prenantes. L'énoncé des QPE, leur nombre et leur format dépendent du comportement réel des États lors de l'EPU. Les équipes doivent représenter leur État d'une manière aussi proche de la réalité que possible. Par exemple, certains États ne posent pas de QPE à d'autres États avec lesquels ils sont politiquement alignés. Les participants doivent vérifier auprès de sources officielles comment les États qui leur sont assignés se comportent habituellement lors de l'EPU.

3.1.4 Interaction avec les ONG/INDH

Par le biais du lobbying auprès des États examinateurs, les ONG et les INDH peuvent exprimer leur point de vue sur la situation des droits humains dans l'État examiné. Les États examinateurs peuvent se servir de ces informations dans leurs recommandations au cours des sessions de GT. Les États accomplissent cette tâche en fonction de leur position politique dans la réalité. Le lobbying doit commencer avant les journées de simulation et être exponentiel pendant la pré-session et la journée de préparation du Point 6.

3.1.5 Agir en tant qu'État examinateur : Recommandations, remarques, commentaires et préoccupations

Chaque État participant agissant en tant qu'État examinateur rédigera des remarques, des commentaires, des préoccupations et des recommandations à l'intention de chaque autre État participant concernant leur action en matière de droits humains. Ces remarques, commentaires, préoccupations et recommandations seront basés sur les informations fournies par les Rapports nationaux des États, sur des informations tirées d'autres sources fiables, y compris la compilation des informations des Nations unies et le résumé des contributions des parties prenantes, ainsi que le lobbying effectué par les organisations de la société civile présentes. Leur nombre et leur format doivent également respecter le comportement réel des États dans le cadre de l'EPU.

La tâche la plus importante est celle des recommandations, qui peuvent couvrir un large éventail de questions relatives aux droits humains et qui constituent la principale valeur ajoutée et le principal résultat de la session du GT, puisqu'elles seront acceptées ou notées par l'État examiné lors des sessions du GT et que leur état de mise en œuvre sera évalué dans le cadre du Point 6 et des cycles suivants.

Les remarques, commentaires, préoccupations et recommandations seront présentés oralement lors de l'examen de chaque État participant aux sessions du GT. Leur présentation orale peut différer de leur version écrite et il incombe à la Troïka de contrôler ce qui est dit par chaque État examinateur en fonction de l'État qui leur est assigné, étant donné que le Rapport du GT sera basé sur les recommandations faites oralement.

Format :

Il n'y a pas de limite de mots pour les remarques, commentaires, préoccupations et recommandations. Cependant, il existe une limite stricte de temps de parole (1,5 minute) pour chaque délégué pendant la session du GT. Tout ce qui n'est pas évoqué à haute voix pendant la déclaration du délégué lors de la session du GT ne sera pas inclus dans le rapport officiel. Cela signifie que les remarques, commentaires, préoccupations et recommandations écrits doivent être aussi précis que possible, pour permettre au délégué de livrer son contenu oralement dans le court laps de temps de la session du GT.

Les remarques, les commentaires, les préoccupations et les recommandations doivent être rédigés et présentés dans un langage diplomatique qui reflète la performance habituelle des États représentés à l'EPU. L'EPU est un mécanisme coopératif et non conflictuel. Ainsi, les recommandations doivent être présentées de manière appropriée.

Les remarques, commentaires, préoccupations et recommandations doivent commencer par une courte introduction et une adresse formelle au Président du Conseil des Droits de l'Homme et à l'État examiné au nom de l'État examinateur. Ils doivent ensuite inclure une partie dans laquelle l'État examinateur reconnaît la mise en œuvre des recommandations précédentes par l'État examiné. En outre, ils peuvent exprimer leur préoccupation concernant la situation des droits humains dans l'État examiné. Enfin, les recommandations doivent être nommées comme telles (identifiables). Les recommandations doivent fournir une critique constructive, être précises et orientées vers l'action, spécifiques, mesurables, adéquates, réalistes et temporellement définies (des recommandations SMART). Le mot « recommander » doit figurer avant l'énumération des recommandations, afin de préciser que les remarques qui suivent sont les recommandations officielles (et non de simples commentaires ou remarques). Habituellement, un État présente 2 à 3 recommandations par déclaration. De plus amples détails peuvent être fournis lors des séances de formation respectives.

Les remarques, les commentaires, les préoccupations et les recommandations écrits doivent être téléchargés sur Moodle en format .doc ou .docx, dans le délai imparti. La présentation orale de la déclaration doit être effectuée par le délégué qui joue le rôle de représentant de l'État examinateur pendant les sessions du GT sur les autres États participants (rôle 1 de l'État examinateur).

3.1.6 Jouer le rôle d'un État examiné : Déclarations d'ouverture

Les États participants (qui jouent le rôle d'État examiné) feront des déclarations d'ouverture dans deux scénarios dans le cadre du modèle EPU :

- i. Lors de leur examen respectif pendant la session du GT - lorsqu'ils présentent, entre autres, leur Rapport national et répondent aux Questions préalables écrites posées par leurs pairs.
- ii. Lors du Point 6 - lorsqu'ils présentent et commentent brièvement leurs conclusions concernant le rapport final du GT et l'Additif (sans oublier de remercier le soutien apporté par la Troïka).

Les participants doivent vérifier par des sources officielles comment les États qui leur ont été assignés se comportent à l'EPU, afin de remplir cette tâche correctement - si et comment ils répondent aux questions préalables écrites et à celles de quel(s) État(s), ou comment ils présenteraient normalement leur Rapport national et se comporteraient lors du Point 6.

Format et délai :

- i. 10 à 15 minutes, en suivant le comportement et le style de l'État dans la réalité. Le projet écrit de cette déclaration d'ouverture doit être remis au Secrétariat *avant la session du GT*, via la plateforme Moodle en format .doc ou .docx. La présentation orale sera effectuée lors de l'examen de chaque État pendant les sessions du GT.
- ii. 4 à 5 minutes, suivant le comportement et le style de l'État dans la réalité. Le projet écrit de cette déclaration d'ouverture doit être remis au Secrétariat *avant la session du Point 6*, via la plateforme Moodle en format .doc ou .docx. La présentation orale sera effectuée pendant la session respective du Point 6 de chaque État.

3.1.7 Rapport du GT

L'examen de chaque État participant aux sessions du GT se reflétera dans ces rapports. Après la présentation du Rapport national et le dialogue interactif, au cours duquel les recommandations des États examinateurs sont livrées, chaque État examiné rédigera ce rapport avec le soutien de la Troïka, en indiquant les recommandations qu'il accepte ou qu'il note.

Afin de faciliter cette tâche, la Troïka recevra un projet des remarques, commentaires, préoccupations et recommandations concernant les États qui leur sont assignés, déjà sous le format d'un Rapport du GT (*il est expressément interdit à la Troïka de révéler le contenu de ce document aux États qui lui sont assignés avant ou pendant son examen*). Au cours de son examen, la Troïka prendra note de la nature et de la manière dont les recommandations ont été présentées oralement par les États examinateurs et mettra à jour le projet reçu en conséquence. Comme indiqué ci-dessus, seules les recommandations présentées oralement sont prises en compte. Pendant le temps alloué à la Troïka et à l'État examiné pour rédiger le Rapport du GT, l'État approuvera ou modifiera le projet mis à jour par la Troïka et indiquera lesquelles des recommandations mentionnées seront acceptées ou notées.

Le Rapport du GT, soulignant le nombre de recommandations reçues, acceptées et notées, sera présenté par la Troïka à la fin de la session du GT, lors de l'adoption du Rapport du GT de chaque État examiné. L'un des membres de la Troïka (rôle 2 de l'État examinateur) présentera le résultat de l'examen, pour une durée de 4 à 5 minutes.

Délai :

Le projet final du rapport du GT et le projet écrit du discours fourni par la Troïka sont remis au Secrétariat via la plateforme Moodle en format .doc ou .docx, jusqu'à la fin de chaque bloc d'examens (= examen de trois États).

3.1.8 Jouer le rôle d'un État examiné : Rapport final du GT et Additif

Le Rapport final du GT et l'Additif (= un seul document) doivent clairement refléter la position de l'État examiné par rapport aux recommandations reçues pendant la session du GT, ainsi que les mesures prises par l'État examiné, pour mettre en œuvre les recommandations reçues pendant la session du GT. **Normalement, cette période représente environ 6 mois à compter de la fin des sessions du GT.** Dans le cadre du modèle EPU, on s'attend à ce que les participants fassent preuve de créativité dans la conception/l'élaboration des positions et actions éventuelles que chaque État pourrait adopter. Certains États peuvent également fournir des informations sur les progrès réalisés dans le cadre des recommandations notées. Il doit refléter le comportement probable de l'État assigné dans la réalité. Il s'agit d'une projection élaborée par les participants en fonction des circonstances sociales et politiques actuelles des États et de la situation des droits humains.

3.1.9 Jouer le rôle d'un État examinateur : Notes, remarques, préoccupations ou commentaires pour le Point 6

Chaque État participant qui joue le rôle d'État examinateur doit rédiger des remarques, des commentaires et des préoccupations à l'intention de chaque autre État participant quant au Rapport final du Groupe de travail et à l'Additif.

Ces remarques, commentaires et préoccupations peuvent être enrichis par les organisations de la société civile participantes par le biais du lobbying. Leur nombre et leur format doivent également respecter le comportement réel des États lors de l'EPU. Les participants doivent vérifier, par le biais de sources officielles, comment les États qui leur sont assignés se comportent normalement lors de l'EPU réel. Les remarques, commentaires et préoccupations seront présentés oralement lors de l'examen de chaque État participant à la session du Point 6.

3.1.10 Jouer le rôle d'un État examiné : Déclarations de clôture/finales

Les États participants jouant le rôle d'État examiné fourniront des déclarations finales/de clôture dans trois scénarii dans le cadre du modèle EPU :

- i. Lors de leur examen respectif pendant la session du GT - lorsqu'ils commentent, entre autres, leur processus d'examen et répondent (le cas échéant) aux recommandations, questions et remarques formulées par leurs pairs.
- ii. Lors de l'adoption du rapport de leur GT pendant la session du GT - lorsqu'ils remercient, entre autres, leur Troïka, leurs pairs, le Président du Conseil des Droits de l'Homme et formulent des remarques finales sur leur rapport de GT.
- iii. Au point 6 - lorsqu'ils répondent brièvement aux préoccupations présentées par d'autres États et organisations de la société civile et présentent des conclusions concernant la session du Point 6, en remerciant leurs pairs et le Président du CDH.

Les participants doivent vérifier auprès de sources officielles comment les États qui leur ont été assignés se comportent normalement lors de l'EPU, afin de remplir cette tâche correctement.

Format et délai :

- i. 90 secondes. Le projet écrit de cette déclaration de clôture/finale sera remis au Secrétariat *avant la session du GT*, via la plateforme Moodle, au format .doc ou .docx. Sa présentation orale sera effectuée lors de l'examen de chaque État au cours des sessions du GT.
- ii. 2 minutes. Le projet écrit de cette déclaration de clôture/finale doit être remis au Secrétariat *avant la session du GT*, via la plateforme Moodle, en format .doc ou .docx. Sa présentation orale sera effectuée lors de la session d'adoption du rapport du GT de chaque État.
- iii. 2 minutes. Le projet écrit de cette déclaration de clôture/finale doit être remis au Secrétariat *avant la session du Point 6 du Conseil des Droits de l'Homme*, via la plateforme Moodle, en format .doc ou .docx. Sa présentation orale sera effectuée lors de l'adoption du Point 6 par l'État concerné.

3.2 Les ONG/INDH

3.2.1 Définition des rôles internes et les domaines couverts par les ONGI

Les équipes des ONGI doivent fournir les informations suivantes au Secrétariat :

1. Quel membre de l'équipe jouera le rôle de chercheur.
2. Un titre pour le représentant en présentiel, par exemple « Directeur des opérations sur le terrain au (en) xxx ». Les participants doivent vérifier les sources officielles, afin de fournir un titre proche du comportement des ONGI lors de l'EPU réel.
3. Quelle thématique spécifique des droits humains sera couverte par l'équipe de l'ONGI ?

Les équipes d'INDH/d'ONG locales fourniront les informations suivantes au Secrétariat :

1. Quel membre de l'équipe jouera le rôle de chercheur.
2. Un titre pour le représentant en présentiel, par exemple « Directeur des opérations sur le terrain au (en) xxx ». On s'attend à ce que les participants vérifient les sources officielles, afin de proposer un titre qui soit proche du comportement de l'INDH/ONG locale lors de l'EPU réel.

3.2.2 Rapport/Soumission EPU des ONG/INDH

Le rapport/la soumission EPU doit être rédigé(e) avec un maximum de 1500 mots, selon les spécifications fournies par le Secrétariat pendant la formation précédant la simulation et selon le style utilisé par chaque ONG et INDH dans la réalité.

Le rapport/ la soumission EPU par les **ONGI** doit couvrir leur domaine thématique choisi, en présentant le statu quo des droits humains dans ce domaine spécifique d'au moins 3 États participants, assurant un suivi de l'examen des États lors du cycle EPU précédent et formulant des recommandations adéquates concernant les améliorations possibles. Les ONGI qui couvrent des thèmes ou des États similaires peuvent coopérer et présenter un rapport conjoint.

Le rapport/la soumission EPU par des **INDH et des ONG locales** doit présenter le statu quo de leur État spécifique en se référant à toutes les questions pertinentes relatives aux droits humains, en assurant un suivi de la mise en œuvre des recommandations acceptées et notées lors du précédent examen EPU des États et en formulant des recommandations adéquates pour remédier à d'éventuelles lacunes.

3.2.3 Plaidoyer/lobbying auprès des équipes d'États et plan de plaidoyer

En ce qui concerne le plaidoyer, les alliances historiques et de circonstance entre les États doivent être prises en considération. Par exemple, la Chine a tendance à s'allier à la Russie en raison de leur programme politique similaire. Par conséquent, il est peu probable que ces deux États se fassent mutuellement de nombreuses recommandations. Cependant, tous deux auraient tendance à faire des recommandations aux États-Unis d'Amérique, en maintenant l'alignement sur leur programme politique.

Le plaidoyer se déroule en 3 étapes, tout au long de la simulation :

1. Après la remise des Rapports des ONG et des INDH, ainsi que des Rapports nationaux, en ciblant les Questions préalables écrites :

- a. **Les ONGI** identifient les États susceptibles de soutenir leur programme et formulent leurs recommandations aux États participants qui présentent un intérêt pour la/les thématiques. Par exemple, si l'ONG internationale X a pour domaine thématique les questions relatives au genre et a pour objectif d'améliorer la situation des femmes dans l'État Y, elle doit identifier si les États A, B et C sont prêts à poser des Questions préalables écrites à l'État Y concernant les questions sur le genre. Les ONGI peuvent proposer des recommandations spécifiques ou générales. Les ONG internationales peuvent également s'associer aux ONG locales et aux INDH, afin de présenter un front uni sur un sujet spécifique - identifier des recommandations similaires émanant des ONG locales et des INDH.
- b. **Les INDH et les ONG locales** doivent travailler de la même manière que les ONGI, en recherchant les États qui pourraient soutenir leurs recommandations et qui pourraient inclure les recommandations dans leurs Questions préalables écrites. Il est recommandé d'établir des partenariats avec des ONGI sur des questions spécifiques - un front uni est plus cohérent et donc plus fort.

À ce stade, le plaidoyer peut se faire en utilisant la plateforme Moodle ainsi que des moyens privés en ligne.

2. Pendant la journée de pré-session, en se focalisant sur les recommandations qui seront faites lors de la Session du Groupe de travail :

- a. Les OSC analyseront les Questions préalables écrites soumises par les États, en identifiant les États qui ont soutenu leur programme, et chercheront à obtenir un soutien supplémentaire lors des sessions du GT. En outre, elles travailleront sur différentes stratégies pour aborder les États moins favorables. De nouveaux partenariats peuvent être développés. L'objectif est de

convaincre le plus grand nombre d'États possible d'inclure certaines recommandations dans leur liste de recommandations, afin de cibler d'autres États pendant la journée du GT.

À ce stade, le plaidoyer peut être fait en utilisant la plateforme Moodle, des moyens privés en ligne, ainsi que des réunions présentiellles/en ligne le jour de la pré-session.

3. Le jour de la préparation du Point 6, en mettant l'accent sur le dialogue relatif au Point 6 :

- a. Les OSC analyseront les rapports finaux des GT et les Additifs des États. Elles convaincront ensuite autant d'États et d'autres OSC que possible de s'enquérir des mesures prises par les États cibles concernant les recommandations acceptées. Si les mesures adoptées par l'État concerné sont jugées inadéquates ou insuffisantes, les OSC doivent demander des améliorations supplémentaires.

À ce stade, le plaidoyer peut être mené au moyen de la plateforme Moodle et de réunions privées présentiellles ou en ligne.

Après avoir analysé les alliances historiques des États participants avec les OSC, ainsi que leurs Rapports nationaux respectifs, les ONG et les INDH doivent élaborer un **plan de plaidoyer**. Ce plan de plaidoyer doit indiquer les États qu'elles ont l'intention d'approcher, les raisons de ce choix et la stratégie qui sera appliquée pour convaincre l'État concerné d'inclure les recommandations des ONG/INDH sous la forme de questions préalables écrites, de recommandations ou de remarques (qui seront présentées pendant la session du GT et au Point 6). Le rapport doit être rédigé avec un maximum de 1000 mots, suivant le modèle fourni par le Secrétariat.

3.2.4 Présentation des ONG/INDH - Pré-session

Au cours de la journée de pré-session, les représentants des ONG/INDH sur place présenteront le rapport/la soumission EPU de leur organisation dans une présentation de 10 minutes maximum (20 minutes dans le cas d'un Rapport conjoint). Cette présentation doit être remise au Secrétariat accompagnée d'un PowerPoint, afin de faciliter sa projection. La conception de chaque présentation doit correspondre au choix de l'équipe.

3.2.5 Rapport sur le plaidoyer et notes, remarques, préoccupations ou commentaires sur le Point 6

Le rapport de plaidoyer doit être rédigé avec un maximum de 1000 mots, en suivant les conseils fournis par le Secrétariat. Les ONG et les INDH doivent exposer les résultats de leurs Plans de plaidoyer, en détaillant leurs réalisations et leurs lacunes à chaque étape du processus de plaidoyer (avant la simulation, pendant la journée de pré-session et avant le Point 6).

En outre, les ONGI doivent fournir au Secrétariat un projet écrit des notes, remarques, préoccupations ou commentaires qu'elles prévoient de présenter dans le cadre du Point 6 sur chaque État participant (1 minute maximum). Les INDH et les ONG locales sont tenues de présenter des notes, des remarques, des préoccupations ou des commentaires uniquement sur l'État dans lequel elles se trouvent (2 minutes maximum).

Chapitre 4 Procédures durant la simulation

4.1 Participation en présentiel

L'événement sera adapté en fonction de l'évolution de la pandémie de la COVID-19. Si un événement en présentiel est possible, seuls quatre délégués de chaque État participant et un représentant d'ONG/INDH pourront y assister. Les chercheurs peuvent participer à l'événement en ligne.

4.2 Règles de conduite

On s'attend à ce que les équipes :

- Respectent le calendrier et les règles du jeu du modèle EPU.
- Parlent couramment le français ou la langue de travail déterminée par l'(les) organisateur(s).
- Utilisent un langage formel et diplomatique dans les rapports écrits et les présentations orales.
- Lèvent leur plaquette nominative pour participer à la discussion.
- Terminent toutes les interventions par le mot « Merci ».
- Se lèvent pour parler en signe de respect.
- Évitent d'utiliser des téléphones portables pendant les sessions formelles, car cela est interdit.
- Utilisent la formule « Monsieur le Président/Mme la Présidente » pour s'adresser au président (modérateur/président) de la session.
- S'adressent aux autres délégués en les appelant « collègue(s) délégué(s) de (nom de l'État ...) ».

4.2.1 Participation en ligne - Règles de conduite

La participation en ligne à la simulation peut varier en fonction des mesures et interdictions futures possibles pour la maîtrise de la pandémie de COVID-19. La participation peut être entièrement ou partiellement à distance.

Dans les deux cas, les équipes doivent :

- Respecter le calendrier et les règles du jeu du modèle EPU.
- Parler couramment le français ou la langue de travail déterminée par l'(les) organisateur(s).
- Utiliser un langage formel et diplomatique dans les rapports écrits et oraux.
- Appuyer sur l'émoticône « lever la main » si les participants ont l'intention de prendre la parole, et attendre qu'on leur donne la parole.
- Commencer toutes les interventions par la phrase « Monsieur le Président/Madame la Présidente » ou par la phrase « collègue(s) délégué(s) de (nom de l'État ...) ».
- Terminer toutes les interventions par le mot « Merci ».
- Couper le son de leurs micros lorsqu'ils ne parlent pas, afin d'éviter de causer des perturbations.
- Garder leur caméra allumée pendant toute la session.
- Écrire comme nom sur Zoom le nom de l'État/INDH/ONG/I qu'ils représentent, à côté de leur nom de famille, comme dans l'exemple suivant : Autriche - Mme Anderson.
- Parler fort, clairement et avec un rythme régulier, pour être compréhensibles et éviter de provoquer des confusions.
- Être patients. La qualité de la connexion Internet peut varier en fonction des particularités de chaque lieu, etc., ce qui peut éventuellement affecter la qualité du son et de la pixellisation.

- Communiquer et collaborer avec les autres membres de l'équipe via le chat privé du zoom, afin d'échanger des informations nécessaires.

4.3 Participation en ligne - Paramètres nécessaires au déroulement de la simulation

4.3.1 Le modèle EPU partiellement en ligne

Tous les participants doivent être disponibles en ligne environ 40 minutes avant le début de chaque point de l'agenda, afin de se connecter à Zoom/la plateforme choisie en ligne via un lien spécifique qui sera fourni par le Secrétariat.

Les participants doivent s'assurer que la pièce dans laquelle ils installeront leur équipement (ordinateur, haut-parleurs, etc.) et, d'où ils assisteront à la simulation, soit bien éclairée et à l'abri de bruits dérangeants continus. Si cela s'avérait impossible, l'utilisation d'un casque est recommandée, pour éviter toute perturbation pendant la simulation.

En cas de faible connexion à Internet, et seulement après en avoir informé le Secrétariat, les participants seront autorisés à éteindre leur caméra pour améliorer la vitesse de connexion.

En cas de connexion à Internet faible, 5 minutes supplémentaires seront accordées pour chaque point de l'EPU : présentations lors de la pré-session, plaidoyer, sessions des Groupes de travail et adoption et Point 6.

Plaidoyer

Au cas où l'événement se déroule en présentiel, les participants qui assisteront à la simulation en personne sont priés d'apporter soit un ordinateur portable, une tablette ou un autre appareil électronique ayant accès à Zoom pour la simulation. Si cela s'avérait impossible, veuillez le communiquer au Secrétariat. Pendant le plaidoyer, il sera demandé aux participants en présentiel de se connecter à Zoom, au cas où les participants présents en ligne voudraient les contacter (par exemple, si un représentant d'une ONG présent en ligne veut faire du plaidoyer auprès d'un délégué d'un État qui se trouve sur place).

4.3.2 Un modèle EPU entièrement en ligne - Changements relatifs à l'équipe

Voici les changements spécifiques qui seront apportés aux équipes si le modèle EPU est organisé en ligne :

Équipes d'État :

La taille de l'équipe se maintiendra à six participants au maximum. Quatre participants représentent les États et deux participants jouent le rôle de chercheurs.

Les sessions de plaidoyer et de la Troïka se tiendront dans des salles privées sur Zoom. Un membre du Secrétariat participera en tant qu'observateur.

Équipes ONG/INDH :

La taille des équipes se maintiendra à deux participants maximum. Cependant, dans le cas d'un modèle EPU en ligne, les deux membres de l'équipe joueront le rôle de présentateurs et de chercheurs, alors qu'un seul membre de l'équipe jouera le rôle de présentateur lors d'un modèle EPU en présentiel.

Les sessions de plaidoyer et de la Troïka se tiendront dans des salles privées sur Zoom. Des salles en ligne séparées seront mises à disposition. Un membre du Secrétariat participera en tant qu'observateur.

Plaidoyer :

Avant le début des activités, le Secrétariat divisera la salle Zoom principale en six salles plus petites, une pour chaque État. Si un représentant d'une ONG/INDH souhaite faire du lobbying auprès d'un État spécifique, il peut contacter le Secrétariat via le chat Zoom et demander à être placé dans la salle spécifique. Dans chaque salle, un membre du Secrétariat sera présent en tant qu'observateur.

D'autres changements dans le déroulement et l'ordre du jour de la simulation peuvent être apportés et seront communiqués aux participants au moment opportun.

4.4 Pré-session

Au cours de la pré-session, les organisations de la société civile présenteront leurs rapports et feront pression sur les États participants pour qu'ils incluent leurs programmes/recommandations dans la session du GT. Simultanément, les États noteront les aspects critiques de la situation des droits humains dans leur pays, afin d'anticiper les types de recommandations et de questions qu'ils pourraient recevoir. Ils doivent également essayer d'utiliser les informations fournies par les OSC concernant les recommandations possibles qu'ils pourraient formuler à l'intention des autres États participants.

Il est recommandé à tous les participants de se référer au chapitre 3 pour obtenir des informations détaillées sur les tâches obligatoires pour la pré-session et à l'annexe pour le calendrier spécifique.

Tableau 3. Ordre du jour de la pré-session (Jour 1)

Pré-session (Jour 1)	13h00	Ouverture
	13h10 – 13h20	Présentation ONGI 1/ Présentation conjointe
	13h25 – 13h35	Présentation ONGI 2/ Présentation conjointe
	13h40 – 13h50	Présentation ONGI 3/ Présentation conjointe
	13h55 – 14h05	Présentation ONGI 4/ Présentation conjointe
	14h10 – 14h20	Présentation ONGI 5/ Présentation conjointe
	14h25 – 14h35	Présentation ONGI 6/ Présentation conjointe
	14h35 – 15h00	Pause-café
	15h00 – 15h10	Présentation INDH/ ONG locale 1
	15h15 – 15h25	Présentation INDH/ ONG locale 2
	15h30 – 15h40	Présentation INDH/ ONG locale 3
	15h45 – 15h55	Présentation INDH/ ONG locale 4
	16h00 – 16h10	Présentation INDH/ ONG locale 5
	16h15 – 16h25	Présentation INDH/ ONG locale 6
	16h25 – 16h40	Pause-café
	16h40 – 18h00	Plaidoyer

Ce calendrier peut être modifié en fonction du nombre de rapports conjoints. Les participants seront informés de tout changement au moment opportun.

4.5 Session du GT : Examen EPU des États, rapport du GT par la Troïka et Adoption

Il est recommandé à tous les participants de se référer au chapitre 3 pour obtenir des informations détaillées concernant les tâches obligatoires lors de la session du GT et à l'annexe pour le calendrier spécifique.

Tableau 4. Ordre du jour de la Session du GT (Jour 2)

Session du GT (Jour 2)	Matin : 9h00 – 13h00	
	9h00 – 9h05	Ouverture
	9h05 – 9h35	Examen de l'État 1
	9h40 – 10h10	Examen de l'État 2
	10h15 – 10h45	Examen de l'État 3
	10h50 – 11h35	Projet de Rapport du GT avec les Troïkas
	11h40 – 11h45	Ouverture
	11h45 – 12h05	Adoption du Rapport du GT de l'État 1
	12h10 – 12h30	Adoption du Rapport du GT de l'État 2
	12h35 – 12h55	Adoption du Rapport du GT de l'État 3
	12h55 – 13h00	<i>Clôture de la session du matin (délai pour les États examinés le matin pour soumettre le Rapport du GT, les discours de clôture de la Troïka et des États)</i>
	13h00 – 14h00	Pause-déjeuner
	Après-midi : 14h00 – 18h00	
	14h00 – 14h05	Ouverture
	14h05 – 14h35	Examen de l'État 4
	14h40 – 15h10	Examen de l'État 5
	15h15 – 15h45	Examen de l'État 6
	15h50 – 16h35	Projet du Rapport du GT avec les Troïkas
	16h40 – 16h45	Ouverture
	16h45 – 17h05	Adoption du Rapport du GT de l'État 4
	17h10 – 17h30	Adoption du Rapport du GT de l'État 5
	17h35 – 17h55	Adoption du Rapport du GT de l'État 6
	17h55 – 18h00	<i>Clôture de la session de l'après-midi (délai pour les États examinés l'après-midi pour soumettre le Rapport du GT, les discours de clôture de la Troïka et des États)</i>

4.5.1 Structure de l'Examen par le GT

Durée : Chaque Examen d'État dure 30 minutes au maximum.

Afin de comprendre le déroulement de la simulation, veuillez tenir compte du fait que pendant les sessions du GT, lorsqu'un État est examiné (en tant qu'État examiné), les cinq autres États agissent en tant qu'États examinateurs. Par exemple, lors du second tour du GT, lorsque l'État 1 se comporte comme un État examiné, les États 2 à 6 jouent le rôle d'États qui font des recommandations.

1. État examiné - Déclaration d'ouverture/présentation du rapport national (10-15 minutes).
2. Dialogue interactif : 3 États examinateurs - Recommandations, remarques, commentaires ou préoccupations - 1,5 minutes chacun.

3. Commentaires des représentants de l'État examiné - 1,5 min.
4. Dialogue interactif : 2 États examinateurs - Recommandations, remarques, commentaires ou préoccupations - 1,5 minutes chacun.
5. Remarques finales du représentant de l'État examiné - 1,5 minute.
6. Clôture de l'Examen.

4.5.2 Troïka – Projet de Rapport du GT

Durée : maximum 45 minutes.

Chaque État examiné sera jumelé à un État examinateur, qui constituera sa Troïka. Chaque Troïka sera composée de deux membres.

1. S'ils sont présents en personne, tous les participants ont 5 minutes pour évacuer la salle principale, afin que les membres de l'État jouant le rôle d'État examiné puissent trouver un espace pour travailler avec la Troïka qui leur a été assignée.
2. La Troïka aura reçu le modèle de rapport du GT avec les commentaires, remarques, préoccupations et recommandations des États. Elle adapte ce modèle au cours de l'examen du GT, pour y inclure ou en exclure du contenu en cas de divergences entre la présentation écrite et orale. La Troïka trouvera sur la plateforme Moodle (chapitre 4 - 4.8) le projet écrit des recommandations rédigées par les États examinateurs, que ces derniers auront envoyé l'après-midi précédent.
3. Le travail de la Troïka dure 45 minutes – Les États doivent présenter les recommandations qui seront notées ou acceptées. La Troïka peut soutenir le processus de prise de décision. Le projet final du rapport du GT doit être examiné et approuvé par l'État, puis remis au Secrétariat.
4. La Troïka rédige un projet de discours pour l'adoption. Les membres jouant le rôle d'États examinés rédigent le projet de leurs remarques finales. Les deux projets doivent être remis au Secrétariat avant la fin de la clôture de chaque session (matin/après-midi respectivement).
5. Tous les participants ont 5 minutes pour retourner à leur place.
6. L'adoption du 1^{er} tour commence.

4.5.3 Adoption du Rapport du GT

Durée : Chaque adoption de Rapport du GT dure maximum 20 minutes.

1. Le Président ouvre l'adoption.
2. La Troïka présente les résultats du rapport du Groupe de travail (4 à 5 minutes).
3. Le Président ouvre les débats pour les commentaires (maximum 1 minute pour chaque État examinateur).
4. Le représentant de l'État examiné répond, s'il le juge nécessaire (2 minutes).
5. Le Président lance un appel aux objections.
6. Adoption du Rapport du GT.
7. Remarques finales de l'État examiné (2 minutes).
8. Le Président clôt la session.
9. Pause-déjeuner (1 heure).

Après la pause-déjeuner, le second tour d'Examen et d'adoption des Rapports du GT commence.

4.6 Préparation pour le Point 6

Il est recommandé à tous les participants de se référer au chapitre 3 pour obtenir des informations détaillées concernant les tâches obligatoires de cette journée, et à l'annexe pour le calendrier spécifique. Au cours de cette journée, les équipes travailleront sur leurs tâches à des endroits privés.

Les tâches de cette journée sont basées sur les rapports des Groupes de travail rédigés lors des sessions des GT. Les rapports seront rendus disponibles dans la matinée sur la plateforme Moodle.

Tableau 5. Ordre du jour pour la préparation pour le Point 6 (Jour 3)

Préparation pour le Point 6 (Jour 3)	14h00	Délai pour la soumission du Rapport final du GT et de l'Additif
	20h00	Délai pour la remise des notes, remarques, préoccupations ou commentaires des membres jouant le rôle d'États examinateurs et des ONG
	20h00	Délai pour la déclaration d'ouverture pour les membres jouant le rôle d'État examiné
	Toute la journée	Les ONG et les INDH doivent faire pression sur les États pour que leur programme/thème soit ajouté aux remarques des membres des États examinateurs.
	20h00	Rapport sur le plaidoyer et notes, remarques et commentaires des ONG et des INDH sur le Point 6

4.7 Point 6, prix et cérémonie de clôture

Il est recommandé à tous les participants de se référer au chapitre 3 pour obtenir des informations détaillées concernant les tâches obligatoires au titre du Point 6 et à l'annexe pour le calendrier spécifique.

Tableau 6. Ordre du jour pour le Point 6 (Jour 4)

Point 6 (Jour 4)	Matin : 9h00 – 13h00	
	9h00 – 9h05	Ouverture
	9h05 – 9h30	Adoption du Rapport final du GT et de l'Additif de l'État 1
	9h35 – 10h00	Adoption du Rapport final du GT et de l'Additif de l'État 2
	10h05 – 10h30	Adoption du Rapport final du GT et de l'Additif de l'État 3
	10h35 – 11h00	Adoption du Rapport final du GT et de l'Additif de l'État 4
	11h05 – 11h30	Adoption du Rapport final du GT et de l'Additif de l'État 5
	11h35 – 12h00	Adoption du Rapport final du GT et de l'Additif de l'État 6
	12h00	Clôture de la session
	12h00 – 12h30	Pause-déjeuner
	12h30 - 13h00	Prix
	13h00 – 13h45	Cérémonie de clôture

4.7.1 Participation en présentiel

Tous les délégués des États et les représentants des ONG/INDH (à l'exception des chercheurs) sont invités à assister à cet événement en présentiel. Dans le cas d'un événement en ligne, tous les participants sont invités à y assister.

4.7.2 Point 6

Le Point 6 de la session plénière du Conseil des Droits de l'Homme traite de l'EPU. L'objectif est de

débatte de tout sujet que l'examen n'a pas pu aborder, avec les États et les organisations de la société civile, et d'adopter le Rapport final de l'EPU (Rapport du GT et son Additif). Des commentaires, des remarques, des préoccupations et des questions (normalement, ce sont les ONG qui posent les questions) peuvent être exprimés. Ce résultat est ensuite adopté, à l'issue du débat. Les délégués qui jouent le rôle d'État examiné peuvent répondre ou non aux commentaires, préoccupations ou questions. Ils présentent une déclaration d'ouverture sur le résultat et formulent également des remarques finales.

Point 6 : Modèle d'adoption :

Durée : Chaque adoption dure au maximum 25 minutes.

1. Ouverture (4 minutes).
2. Présentation par l'État X de l'Additif de l'État et des points de vue et conclusions concernant le Rapport final du GT (4 à 5 minutes).
3. Remarques, commentaires et préoccupations des INDH/ONG locales de l'État (maximum 2 minutes par INDH/ONG locale).
4. Remarques, commentaires et préoccupations des autres États participants - facultatif (maximum 1 minute par État).
5. Remarques, commentaires et préoccupations des ONGI - facultatif (maximum 1 minute par ONGI).
6. Remarques de clôture de l'État X et réponses aux préoccupations (2 minutes).
7. Adoption du résultat.

4.7.3 Prix et cérémonie de clôture

Pendant la simulation, la qualité de la performance des équipes du modèle EPU sera évaluée selon des critères clairement définis, expliqués au chapitre 5, et communiqués pendant les sessions de formation. Sur la base de cette évaluation, les équipes peuvent recevoir l'un des prix énumérés ci-après lors de la cérémonie de clôture. Les prix sont attribués aux participants qui ont fait preuve d'une performance exemplaire pendant la simulation. Les prix seront attribués aux équipes ayant réalisé une performance exceptionnelle dans leur catégorie respective :

Le prix du meilleur État examiné

Ce prix sera décerné à l'une des délégations des États examinés ayant participé activement à la simulation. L'équipe doit faire preuve d'une connaissance approfondie des questions de droits humains de l'État qu'elle représente, d'une stratégie d'équipe synchronisée pendant la simulation et qu'elle ait une approche critique et réaliste dans ses interactions avec les États/ONG et INDH respectifs.

Le Prix du meilleur État examinateur

Il sera décerné à une équipe d'État examinateur pour sa performance exceptionnelle lors du modèle EPU et sa représentation authentique de l'État assigné. Il sera alloué à une équipe qui a fait preuve d'un grand potentiel lors de la simulation, participé activement aux discussions et réalisé une évaluation systémique de ses rôles à travers les stratégies qu'elle a exposées pendant la simulation.

Le prix de la meilleure délégation d'ONGI

Il sera décerné à une délégation d'ONGI, en tenant compte de sa compréhension du point de vue politique et du comportement de la délégation de l'ONGI assignée. L'ONGI sera évaluée sur la base de sa représentation pendant le plaidoyer, la pré-session et le Point 6. Les participants doivent faire preuve d'une bonne connaissance des questions nationales relatives aux droits humains des États représentés, ainsi que d'une compréhension exceptionnelle des plaidoyers en faveur des droits humains de l'ONG qu'ils ont choisi de représenter.

Le prix de la meilleure délégation d'INDH ou d'ONG locale

Il sera attribué à une délégation d'INDH/ONG locale en tenant compte de sa compréhension du point de vue politique et du comportement de la délégation de l'INDH/ONG locale assignée. L'INDH/ONG locale sera évaluée sur la base de sa représentation pendant le plaidoyer, la pré-session et le Point 6. Les participants doivent faire preuve d'une bonne connaissance des questions nationales relatives aux droits humains des États représentés et d'une compréhension exceptionnelle des plaidoyers en faveur des droits humains de l'INDH/ONG locale qu'ils représentent.

Le prix de l'équipe la plus performante selon les participants

Il sera décerné à une équipe parmi tous les acteurs participants, en tenant compte de la perception qu'ont les participants de sa performance globale. À la fin de la session du GT, un sondage sera mis à disposition sur Moodle ou sur une plateforme en ligne jusqu'à une heure précise, invitant tous les participants à voter pour l'équipe la plus performante selon leur perception personnelle. Les participants sont donc encouragés à suivre activement toutes les sessions et à observer les contributions des autres participants afin de voter pour la performance la plus remarquable lors de la cérémonie de remise des prix.

Indépendamment des récompenses susmentionnées, chaque participant recevra un certificat de participation pour son engagement dans le modèle EPU. Les prix et les certificats de participation seront remis lors de la cérémonie de clôture officielle.

Chapitre 5 Évaluation

L'évaluation des contributions écrites et orales des équipes est basée sur les critères expliqués ci-dessous. Pour les soumissions écrites, les participants recevront un retour d'information en temps utile comprenant une évaluation de leur soumission via Moodle ou la plateforme en ligne.

Critères d'évaluation

Contenu (démonstration de connaissances, exactitude des faits et qualité des recommandations) :

Les participants ont présenté avec précision les questions de droits humains les plus pertinentes et ont correctement présenté le domaine de travail de l'acteur qu'ils représentent. Les recommandations traitent des problèmes de droits humains les plus urgents et sont pertinentes et réalistes. Dans les contributions écrites, les sources doivent être (dans la mesure du possible) des sources primaires, de haute qualité et (si possible) d'une grande variété.

Authenticité (rôle joué, interaction avec les autres, langage diplomatique) :

Les participants utilisent un langage diplomatique, discutent activement avec les autres participants et établissent des alliances stratégiques avec d'autres parties prenantes, lorsque cela est possible, et s'en tiennent aux alliances historiques et à un comportement et un style réalistes adoptés par les acteurs.

Aptitude à prendre la parole en public (résistance au stress, spontanéité et participation active) :

Les participants sont capables de présenter leurs déclarations de manière sérieuse et compétente, de garder leur calme en cas d'irrégularités et de dialoguer, dans la mesure du possible, de manière polie avec les autres participants.

Structure (clarté, cohérence, arguments adéquats et convaincants)

Les participants structurent leur contribution d'une manière clairement compréhensible et cohérente. Les arguments doivent être étayés par des faits adéquats et convaincants.

Temps/Délai

Si les participants parlent au-delà de 15 secondes du temps qui leur est alloué, une pénalité sera appliquée. Si les participants remettent leurs contributions écrites plus d'une heure après le délai imparti (sans justification liée à des circonstances extraordinaires), une pénalité sera appliquée.

Plagiat

Les noms des lois, les noms spécifiques, etc. ne doivent pas être modifiés. En outre, si plus de 20 % de plagiat est détecté, une pénalité sera appliquée pour chaque 10 % (c'est-à-dire qu'une pénalité est appliquée une fois pour un plagiat supérieur à 20 %, deux fois pour un plagiat supérieur à 30 %, etc.) Les rapports contenant plus de 50 % de texte copié sans référence ni citation appropriées seront rejetés.

Ce *manuel* est le résultat d'un travail collectif réalisé par des étudiants en Master de l'Université de Padoue et d'anciens délégués aux éditions 2018, 2019 et 2020 du modèle EPU de Padoue. La systématisation des règles et règlements a bénéficié des apports de la branche EPU du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et d'UPR Info, tous deux partenaires du Centre des Droits de l'Homme « Antonio Papisca » de l'Université de Padoue.

Nous encourageons de plus en plus d'étudiants et d'enseignants à nous rejoindre en transposant le modèle EPU de Padoue et en l'adaptant à leurs intérêts et besoins spécifiques. Nous sommes convaincus que ce modèle EPU peut contribuer à socialiser chez les jeunes une connaissance critique et articulée de cette procédure relative aux droits humains et, à terme, accroître la participation active de la société civile aux mécanismes de promotion et de protection des humains à plusieurs niveaux.

Maria Clara Batista Herkenhoff • Maria-Angela Brunner • Carolina Canettieri • Kauan Juliano Cangussu • Marilena Caviness • Greta Sophie Codda • Dana Conzato • Paolo De Stefani • Caterina Dollorenzo • Stephanie Grasser • Ling Han • Botakoz Kazbek • Gianni Magazzeni • Charmaine Magosvongwe • Hassan Omran • Isabella Pacchiano • Jessie Pavan Borsatto • Freideriki Eirini Pavlidou • Viera Pejchal • Magdalena Pfeifenberger • Najiba Rafizade • Laia Valls Senties • Miya Rebecca Takada • Sophia Urban • Sophia Willner • Katrina Sofia Yusay Casulla • Nicoletta Zappile

ISBN 978-88-6938-270-3

